

68ème Assemblée générale de la CNSA

Rapport moral du président – Paris, le 26 novembre 2021

Chers adhérents, chers amis,

Nous voici réunis à l'Assemblée Générale 2022 de la Chambre. C'est l'occasion pour nous de vous rendre compte des actions que nous avons menées afin d'assurer la défense de la profession et préserver le développement de nos entreprises.

Cette année encore, nous nous retrouvons dans un contexte compliqué, comme vous avez pu l'entendre lors de la première table ronde sur le social. Si beaucoup a été fait, tout reste encore à faire.

I) Nous avons abouti sur la mise en œuvre des réformes ayant un impact fort sur le secteur

- 1) Dans un premier temps, la réforme phare de la CNSA sur l'urgence pré-hospitalière, pour laquelle nous avons mobilisé toutes nos forces vives. Elle se déploie progressivement sur le territoire depuis le mois de juin de cette année. C'est une réorganisation de près de 5 000 entreprises sur l'ensemble des départements, pour une mission de service public. Je rappelle que la Chambre a été et sera toujours présente pour accompagner les adhérents dans cette mise en route.
- 2) Dans un deuxième temps, la réforme du DEA, qui confirme la plus grande professionnalisation de nos métiers.
- 3) Et dans un troisième temps, celle des gestes et actes ambulanciers, qui confirme notre positionnement dans le soin et comme Professionnels de Santé.

Nous bénéficions dorénavant d'un statut de professionnels de santé, acteurs des urgences et de la prise en soin, pleinement acté dans le parcours de soins, depuis la prise en charge d'un patient à domicile et jusqu'à son retour.

II) Nous avons obtenu des aides et de la revalorisation

- C'est plus de 400 millions d'euros d'aides et de revalorisations que nous avons obtenus pour la profession sur ces 36 derniers mois (en compensation UPH 1&2, en aides COVID, en aides gazole, soit près de 10 aides différentes).
- La dernière, l'aide sur l'accompagnement de la montée en charge sur l'accord salarial, se chiffre à 100 millions d'euros, elle nous a été versée à hauteur de 65 millions à partir d'avril 2022 en plusieurs acomptes mais nous attendons encore le solde.

Malgré autant d'efforts et d'aboutissements, nous avons l'impression que ces réussites ont été vaines, et que tout est à refaire. En effet, qui pouvait prévoir le Covid, la guerre en Ukraine et l'hyperinflation de 2022 ? Après un effort historique sur les salaires en mars 2022 (une



augmentation des salaires de quasi 7%), nous revoici à zéro avec un Smic qui a pris 8% et qui se situera bientôt au niveau de rémunération de nos DEA.

Malgré la revalorisation historique de l'avenant 10 et le triplement de la rémunération sur l'UPH, nos entreprises sont en grande difficulté, nos trésoreries exsangues en raison de la faible marge réalisée et nos salariés au bord de la grève.

III) Payer le prix du changement

L'aide médicale urgente a augmenté de 35 à 40% avec la réforme de l'UPH, ce qui a pour conséquence une hausse exponentielle du nombre de postes à pourvoir, de l'ordre de 15 000 en 2022, contre 8 000 en 2021.

La professionnalisation de notre métier nécessite une reconnaissance que nous n'avons pas encore, d'où un manque d'attractivité évident et des difficultés de recrutement, de formation et de fidélisation de nos salariés.

De plus, le contexte inflationniste qui affecte tous les secteurs de l'économie (citons le prix des carburants, l'augmentation des salaires sous la pression des hausses des prix...) pèse sur la faible marge que nous réalisons. Ce à quoi viennent s'ajouter les retards de paiement de l'Assurance Maladie, d'où des problèmes supplémentaires de trésorerie.

L'étude du cabinet KPMG, que nous avons commandée, évalue à 8,91% la hausse des charges salariales pour les entreprises de services d'ambulance en 2023, et estime nécessaire une revalorisation de plus de 10% pour maintenir nos marges 2021. Marges qui, d'un point de vue macro-économique, ont été relativement bonnes pour notre secteur d'activité (de l'ordre de 3%).

Des données restent encore à l'heure actuelle inconnues ; en effet, nous ne pouvons pas encore mesurer l'impact réel de la mise en place de la réforme UPH, du revenu minimum et des missions non suivies de transports, puisque nous en attendons toujours le règlement...

Nous voici donc dans une situation où, bien que nous ayons obtenu la plus importante revalorisation de ces vingt dernières années et que nous soyons reconnus comme professionnels de santé et de la prise en soin, nos entreprises souffrent, nous ne trouvons plus de personnel et nous rencontrons beaucoup de difficultés à le rémunérer correctement. Enfin, les liens créés avec les instances sont à reconstruire, à la suite du changement des équipes ministérielles.

IV) S'appuyer sur nos forces et nos expériences

Si beaucoup est à refaire, nous avons malgré tout au fil de ces dernières années acquis beaucoup d'expérience, et nous pouvons compter sur une équipe de permanents renouvelée, qui a atteint son rythme de croisière, un bureau et des administrateurs de plus en plus mobilisés. Nous reconstruisons également un dialogue plus étroit avec nos tutelles (ministères,

DSS, DGOS, CNAM UNCAM...) mais aussi avec nos partenaires institutionnels au niveau des territoires et des départements : ARS, SAMU, SDIS, préfectures...

Je persévère dans la stratégie d'une forte représentativité locale pour être plus fort sur le plan national et d'un engagement de tous sur les territoires pour mieux nous défendre dans les ministères.

Pour cela, nous avons priorisé les sujets au travers d'un livre blanc commun avec la FNMS, qui a été remis à tous les députés et sénateurs, ainsi qu'à l'ensemble de nos tutelles.

A la suite de ce travail, nous avons obtenu :

- Une vingtaine de rendez-vous parlementaires depuis la rentrée, avec des députés et des sénateurs
- La sanctuarisation de la suppression du ticket modérateur en UPH au travers du PLFSS 2022, et qui doit entrer en application au 1^{er} janvier 2023.
- La prise en compte des impacts de la revalorisation systématique du Smic et une amorce de travail de réflexion sur la reconstruction du différentiel du DEA nécessaire à la politique de revalorisation du métier que nous avons entreprise ;
- Des questions au gouvernement : celle du député Guy Bricout le 25 octobre sur la suppression de la période de permis probatoire de trois ans pour une politique de recrutement plus dynamique ; celle de la députée Renaissance Fabienne Colboc le 1^{er} novembre sur la mise en place de la VAE et des passerelles qui nous permettront de faire de notre profession une porte d'entrée vers les métiers de la santé. Éventuellement, la mise en place momentanée d'un DEA aménagé ; celle du député Renaissance Christophe Marion sur le transport partagé en instituant en droit français l'ambulance A2 ; celles de la sénatrice centriste Annick Jacquemet sur l'indexation des tarifs sur l'inflation (une augmentation conventionnelle des prix, de l'ordre de 10 à 11 %, est indispensable), sur le bien-vieillir dans les territoires et sur la demande de remboursement partiel de la TICPE.
- La mise en route de négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie pour la revalorisation des tarifs pour 2023, qui se traduit déjà par deux réunions techniques, un rendez-vous téléphonique avec Thomas Fatome le 4 novembre et une rencontre avec le président de l'UNCAM Fabrice Gombert le 15 novembre.
- Un rendez-vous est pris avec le conseiller premier recours du cabinet du ministre de la Santé pour le 23 novembre afin d'aborder les solutions au versement du solde des aides NAO et abonder les enveloppes 2023.

2022 a aussi été l'année de la collaboration avec le cabinet de conseil et communication Alevia, qui a servi à :

- Former des représentants locaux de la CNSA
- Préparer des communiqués de presse, au nombre de trois :
 - o un premier en juin sur les urgences hospitalières de l'été et les moyens proposés par les ambulanciers pour pallier le manque de personnel ; deux solutions : unité mobile de téléconsultation et relais entre patients et familles ;
 - o un deuxième en septembre sur le recrutement et l'attractivité (permis de conduire à 18 ans et bac professionnel ambulanciers + passerelle entre formations sanitaires et VAE) ;



Chambre Nationale des Services d'Ambulances

- et le troisième en novembre qui est un cri d'alerte des ambulanciers, sentinelles du soin, lancé aux autorités alors que le ministère de la Santé reste sourd aux propositions
- Les retombées de ce travail commun, ce sont plus de 236 retours médias en quatre mois (presse, web, radios, TV)
- L'investissement dans le Ségur du numérique (avec un courrier à Olivier Clatz, directeur de programme du Ségur numérique)
- Film promotionnel sur la profession.

Tous cela pour vous dire que la Chambre ne chôme pas, que nous connaissons les difficultés que vous rencontrez dans vos entreprises et sur le terrain et que nous écoutons les retours que vous nous faites remonter du terrain. Nous sommes dans l'action. Néanmoins, nous devons redonner de la crédibilité à nos revendications et rappeler le rôle fondamental des ambulanciers dans la permanence des soins et l'urgence pré-hospitalière. Pour cela, nous aurons besoin de vous.

Cette AG, c'est aussi l'occasion de se regarder dans le miroir.

Après une structuration importante de la profession, une refonte de certains principes de fonctionnement de notre métier, une collaboration étroite depuis quelques années avec la FNMS, et face à un avenir encore incertain qui se dessine, il me semblait important de savoir qui nous étions, sur qui est et ce qu'est la Chambre aujourd'hui.

J'ai souhaité également mettre sur pied un Conseil stratégique et fonctionnel, composé des têtes de réseaux et de groupes. Il a pour but de faire remonter les informations de terrain par les différents intervenants, qui pourront servir à des fins statistiques ou de suivi de l'activité et du déploiement de mesures spécifiques sur l'ensemble du territoire.

Il aura également pour mission la mise en commun des expériences de chaque participant afin d'en tirer des enseignements et de proposer des pistes de coordination sur le territoire, voire des pistes d'améliorations des pratiques pour prévenir les difficultés (actuelles et à venir).

Enfin le Conseil stratégique et fonctionnel formulera des propositions stratégiques d'évolution de notre métier, qui pourront être soumises au bureau et au conseil d'administration de la CNSA.

Voilà autant de travaux, d'outils et d'énergie pour relever les défis qui s'imposent à nous.

Je vous remercie.